

## Vers un retournement du marché du travail ?

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, l'emploi salarié est stable en Provence-Alpes-Côte d'Azur, après avoir enregistré fin 2024 son premier repli depuis la crise sanitaire. Intérim compris, la baisse des effectifs se poursuit dans les secteurs du tertiaire marchand et de la construction, mais elle est compensée par un rebond dans le tertiaire non marchand et, dans une moindre mesure, l'industrie. Seuls les Bouches-du-Rhône créent des emplois ce trimestre. Le nombre de salariés continue en revanche de reculer dans tous les autres départements de la région. En France métropolitaine également, le repli se prolonge. Dans le même temps, les entrées en apprentissage s'affaissent aux niveaux régional et national, en lien avec la diminution des aides à l'embauche d'un apprenti.

Pour autant, le taux de chômage reste quasi-stable (7,9 % dans la région et 7,2 % en France métropolitaine), sous l'effet conjugué d'un emploi peu dynamique depuis un an et d'un fort ralentissement de la population active. Contrairement à la demande d'emploi, il n'est pas impacté à ce stade par les effets de la loi sur le plein emploi qui prévoit depuis janvier 2025 l'inscription automatique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi », en particulier des bénéficiaires du RSA.

Le nombre de foyers bénéficiaires de ce type de prestation poursuit son repli sur un an dans la région, alors qu'il augmente déjà depuis deux trimestres au niveau national. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS et de la prime d'activité s'élève de nouveau.

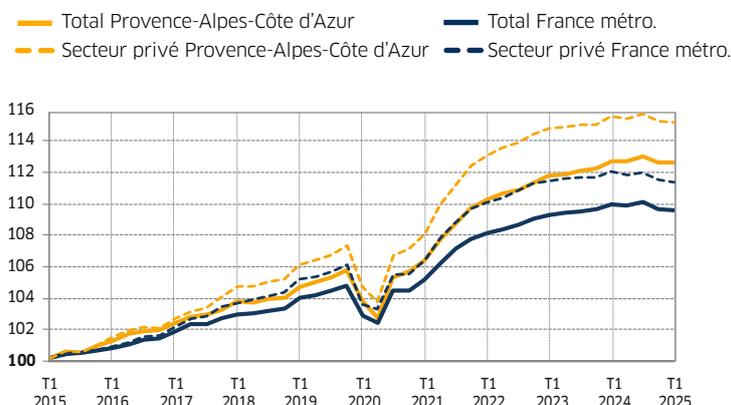
La dynamique entrepreneuriale est mitigée dans la région. Le nombre de créations d'entreprises repart à la baisse début 2025, après avoir rebondi fin 2024. En hausse continue depuis 2022, les défaillances diminuent après avoir atteint un plateau au trimestre précédent.

### ■ L'emploi salarié se stabilise

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, l'emploi salarié se stabilise en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, après avoir reculé fin 2024 pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la crise sanitaire (-0,3 %) > ①. Cette stabilité concerne aussi bien le secteur public, pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif, que le secteur privé dont les effectifs s'étaient contractés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (-0,4 %). L'intérim se replie de nouveau (-1,4 %, après -3,0 %), alors qu'il progressait chaque trimestre depuis fin 2023 > ②. Fin mars 2025, la région compte ainsi 2 022 800 salariés, soit -0,1 % sur un an (-1 500 salariés) : hors crise sanitaire, c'est la première diminution annuelle en douze ans.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié poursuit sa baisse au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (-0,1 %, après -0,4 %), pénalisé par le secteur privé (-0,1 %, après -0,4 %), tandis que le secteur public se redresse légèrement (+0,1 %, après -0,3 %). Les effectifs intérimaires sont en recul depuis deux ans (-0,5 %, après -2,3 %). En rythme annuel, l'emploi salarié se contracte pour la 1<sup>ère</sup> fois en dix ans, hors crise sanitaire (-0,4 %).

### ① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Au sein des **départements** de la région, seuls les Bouches-du-Rhône créent des emplois ce trimestre (+0,2 %, après -0,3 %). Les effectifs salariés reculent légèrement dans les Alpes-Maritimes et le Var (-0,1 %, après respectivement -0,5 % et -0,3 %) et de façon plus prononcée dans le Vaucluse (-0,3 %, après -0,1 %), les Hautes-Alpes (-0,5 %, après +0,5 %) et surtout les Alpes-de-Haute-Provence (-0,7 %, après -0,4 %).

### ■ Nouveau recul dans le tertiaire marchand et la construction

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, les secteurs d'activité évoluent en ordre dispersé > ③. Intérim compris, la baisse se prolonge dans le **tertiaire marchand** qui représente un emploi salarié sur deux dans la région (-0,1 %, après -0,3 % fin 2024). Sur les 1 500 emplois détruits, la moitié sont des emplois intérimaires > ④. Le nombre de salariés recule dans l'ensemble des sous-secteurs, à l'exception de l'*information et communication* (stabilité, après -0,5 %) et des *services de soutien aux entreprises* (+0,4 %, après -0,6 %). Le repli est notamment marqué dans les *services aux ménages* (-0,9 %, après une stabilité) et les *activités immobilières* dont les effectifs ne cessent de diminuer depuis fin 2022 (-1,1 %, après -0,9 %). Au total, le tertiaire marchand enregistre son 1<sup>er</sup> recul annuel en douze ans, hors crise sanitaire (-0,3 %, soit -3 400 salariés).

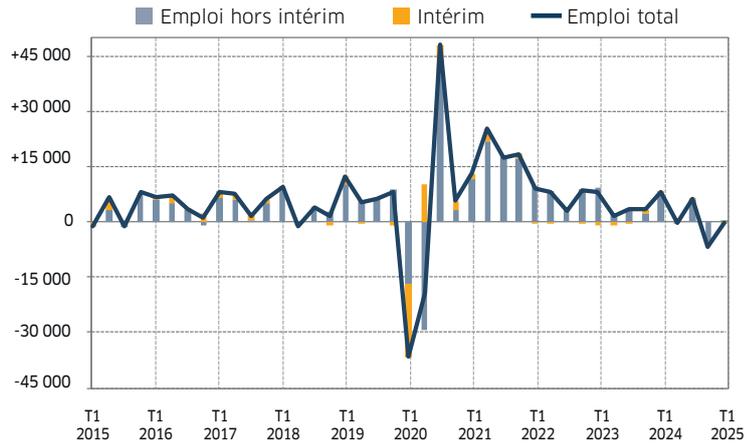
Dans le **tertiaire non marchand** (intérim compris), l'emploi rebondit, annulant la baisse du trimestre précédent (+0,4 %, soit +2 500 salariés, après -0,4 %). Sur un an, il progresse sur un rythme comparable à celui de fin 2024 (+0,7 %, soit +4 500 salariés), une croissance bien plus modeste que ces deux dernières années.

Dans l'**industrie**, l'emploi salarié (intérim compris) se redresse légèrement après avoir marqué le pas fin 2024 (+0,2 %, soit +300 salariés, après -0,1 %). Les effectifs repartent à la hausse dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques* ; *fabrication de machines* (+0,3 %, après -0,2 %) et la *fabrication d'autres produits industriels* (+0,3 %, après -0,6 %) et se stabilisent dans le *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (après -0,2 %). Dans l'*industrie agroalimentaire*, la croissance se poursuit (+0,4 %, après +0,3 %). Seul le sous-secteur de la *fabrication de matériels de transport* perd des salariés ce trimestre, pour la 1<sup>ère</sup> fois en trois ans (-0,6 %, après +0,9 %). Sur un an, la hausse de l'emploi industriel s'élève à +0,8 % (+1 400 salariés).

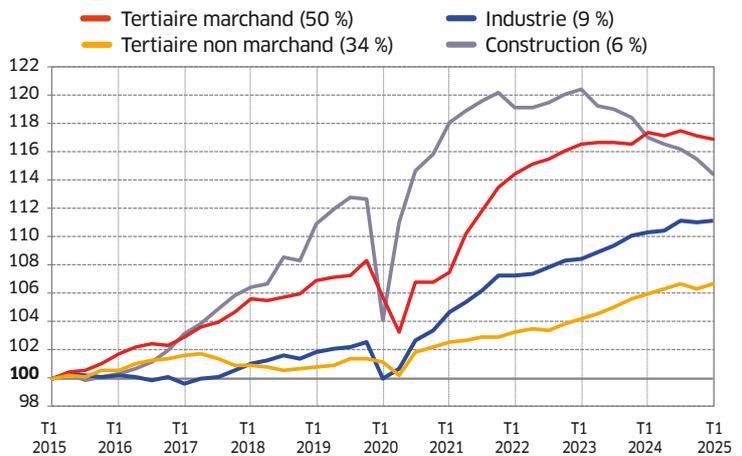
Enfin, dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) poursuivent leur recul enclenché deux ans plus tôt : -0,9 %, soit -1 200 salariés, après -0,7 %. Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la baisse est très forte : -2,2 % (-2 900 salariés).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (intérim compris) continue de diminuer dans l'ensemble des secteurs d'activité début 2025, à l'exception du tertiaire non marchand où les effectifs repartent à la hausse (+0,3 %, après -0,4 %). La baisse est soutenue dans la construction (-0,9 %, après -0,3 %) et plus modérée dans le tertiaire marchand (-0,2 %, après -0,4 %) et l'industrie (-0,1 %, comme fin 2024).

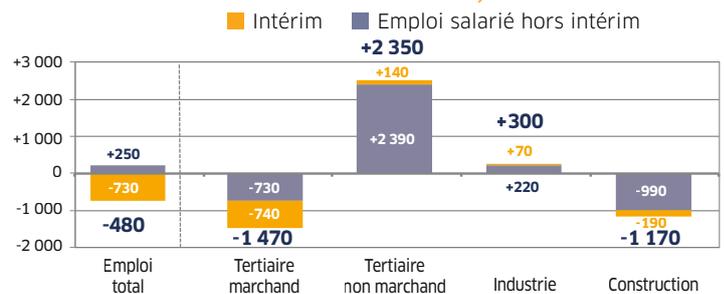
### ② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



### ③ Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)



### ④ Évolution par secteur d'activité\* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2024 et la fin du T1 2025)



### Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (données CVS, en nombre)

Secteur	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	1 002 400	977 400	25 000	2,5
Tertiaire non marchand	686 900	683 600	3 300	0,5
Industrie	183 700	172 800	11 000	6,0
Construction	126 100	113 600	12 500	9,9
Agriculture, sylviculture et pêche	23 700	23 400	200	1,0
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 022 800</b>	<b>1 970 900</b>	<b>52 000</b>	<b>2,6</b>
<b>Total France métro.</b>	<b>26 408 300</b>	<b>25 711 100</b>	<b>697 200</b>	<b>2,6</b>

\* L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur *Agriculture, sylviculture et pêche* qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté  
 \*\* Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

## Baisse des entrées en contrat d'apprentissage

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, 5 100 contrats d'apprentissage débutent en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans les secteurs public et privé > 5. Ce nombre diminue de -4 % sur un an, après avoir progressé respectivement de +3 % et +18 % aux 1<sup>ers</sup> trimestres 2023 et 2024. Ce repli peut être mis en lien avec la baisse des aides financières accordées aux entreprises (voir [Avertissement](#)). Fin mars 2025, la région compte 72 500 apprentis, en hausse de +4 % par rapport à fin mars 2024 (soit +2 500 bénéficiaires), contre +5 % un an plus tôt. Ces augmentations sont bien en-deçà de celles observées les années précédentes.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 diminue plus rapidement qu'en région en rythme annuel : -6 %, contre +16 % l'année précédente. Ainsi, la progression du nombre de bénéficiaires s'essouffle : +2 % sur un an (soit +24 000 apprentis), contre +5 % un an plus tôt. Fin mars 2025, le nombre d'apprentis au niveau national dépasse néanmoins le million pour la 1<sup>ère</sup> fois et s'élève à 1 002 000.

Au niveau régional comme national, la progression du nombre d'apprentis entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 a toutefois permis de freiner la diminution de l'emploi salarié sur la même période.

## Redémarrage des embauches en CDI

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI et en CDD de plus d'un mois repart légèrement à la hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (+0,6 %, soit +1 200 embauches, après -3,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2024) et s'établit à 206 800 > 5. Ce rebond s'explique par le redémarrage des embauches en CDI qui baissaient chaque trimestre depuis deux ans (+1,4 %, après -3,4 %). Dans le même temps, le repli des embauches en CDD de plus d'un mois s'atténue nettement (-0,2 %, après -3,1 %).

En **France métropolitaine**, les évolutions sont similaires. Le nombre de DPAE augmente au même rythme qu'en région ce trimestre (+0,6 %, après -2,3 % fin 2024) et s'élève à 2 258 000. La progression résulte également du retour de la croissance des embauches en CDI (+1,9 %, après -2,7 %), alors que les DPAE en CDD se replient encore (-0,6 %, après -1,8 %).

## Un taux de chômage quasi-stable

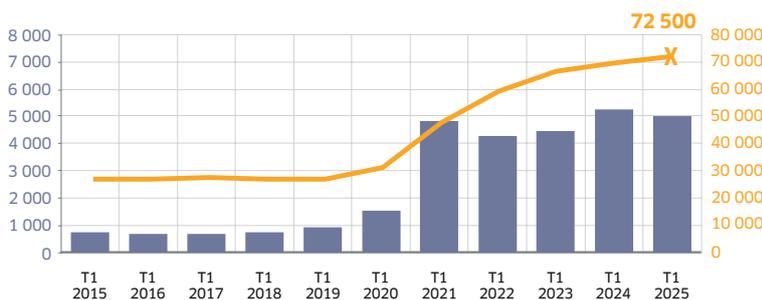
Le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 marque le début de mise en œuvre de la loi sur le plein emploi qui a entraîné de façon mécanique une hausse importante du nombre d'inscrits à France Travail (voir [Avertissement](#)). Pour autant, d'après l'Insee, l'impact sur le taux de chômage est peu significatif ce trimestre (voir le dernier lien du [Pour en savoir plus](#)).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, le taux de chômage en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** est quasi-stable sur un trimestre (+0,1 point, après -0,1 point) et sur un an (-0,1 point), et s'établit à 7,9 % de la population active > 7. Pour le 4<sup>e</sup> trimestre consécutif, il oscille légèrement autour de son niveau le plus bas calculé depuis plus de trente ans avec la méthode de mesure actuelle (7,8 %).

En **France métropolitaine**, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,2 % de la population active, niveau autour duquel il varie également peu depuis cinq trimestres (+0,1 point par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, après -0,1 point). Contrairement à la région, il est supérieur de +0,5 point à son point bas mesuré en 1982. Sur un an, il est stable.

## 5 Contrat d'apprentissage commencés dans le trimestre et en cours au 31 mars de chaque année, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (données brutes, en nombre)

■ Cumul des entrées sur un trimestre (échelle de gauche) — Stocks de bénéficiaires en fin de 1<sup>ers</sup> trimestres (échelle de droite)



Note : données provisoires

Lecture : 5 100 contrats d'apprentissage ont commencé entre janvier et mars 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin mars 2025, la région compte 72 500 apprentis

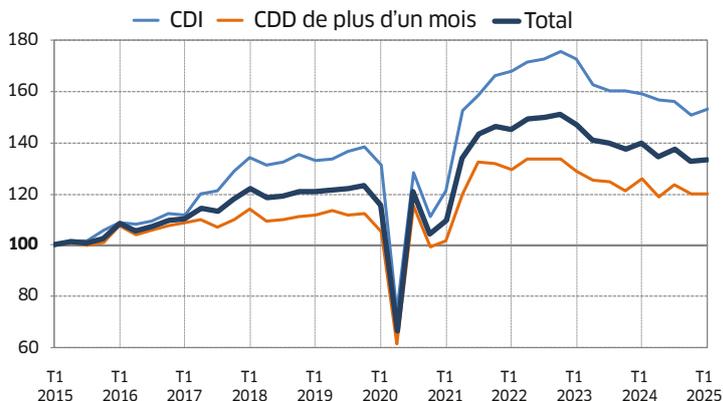
Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

### Avertissement

Les entreprises de 250 salariés ou plus ne bénéficient plus de l'aide exceptionnelle pour les contrats signés du 1<sup>er</sup> janvier au 23 février 2025. C'est aussi le cas pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme du supérieur.

À partir du 24 février 2025, et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'apprenti, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 euros et les entreprises de 250 salariés ou plus d'une aide de 2 000 euros. Ces montants sont inférieurs à ceux des aides en vigueur en 2024.

## 6 Évolution des DPAE par type de contrat, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)

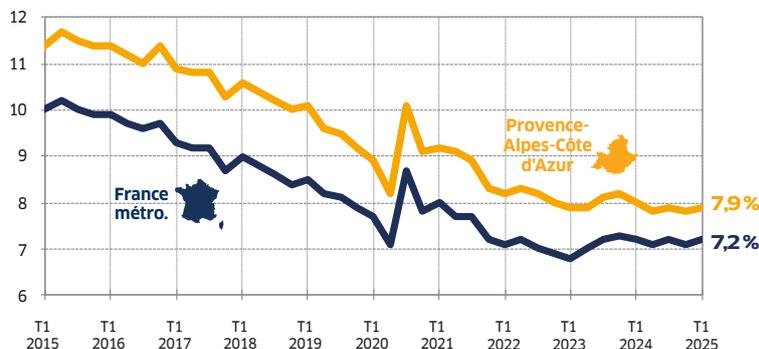


Note : données provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acofos-Urssaf

## 7 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

En rythme trimestriel, le taux de chômage s'élève légèrement (+0,2 point) dans les **départements** des Hautes-Alpes (6,2 %), des Bouches-du-Rhône (8,6 %) et du Vaucluse (9,7 %), effaçant la baisse du trimestre précédent. Dans les Alpes-Maritimes (6,8 %), le Var (7,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (7,8 %), l'évolution est identique à la régionale (+0,1 point).

Début 2025, le taux de chômage est stable ou quasi-stable dans toutes les **zones d'emploi** de la région, à l'exception de celles de Valréas (partie Paca, 8,2 %) et d'Avignon (partie Paca, 10,8 %) où il augmente respectivement de +0,4 point et +0,3 point > 8. La hausse est un peu moins prononcée (+0,2 point) dans les zones de Briançon (5,2 %), Menton (5,7 %), Gap (6,5 %), Nice (6,9 %), Martigues - Salon (8,5 %), Orange (9,1 %), Marseille (9,5 %) et Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 9,9 %).

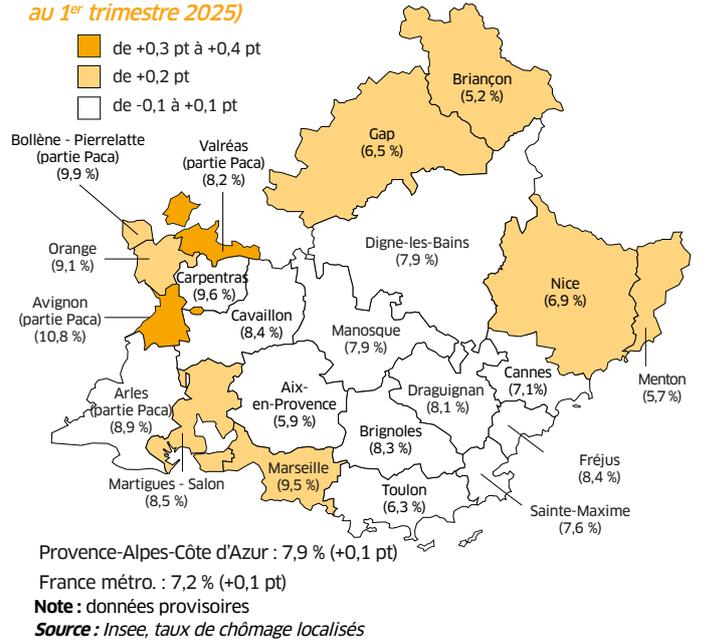
## 8 Demande d'emploi : des évolutions altérées à la fois par la mise en place de la loi sur le plein emploi et la modification des règles d'actualisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les statistiques sur la demande d'emploi sont affectées par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription désormais systématique de certains publics à la recherche d'un emploi : les demandeurs et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), ainsi que les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi (voir [Avertissement](#)). Pour continuer à appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail, il est nécessaire de neutraliser ce qui relève de ces changements administratifs et d'analyser les indicateurs hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ). Ainsi, jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la loi prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027, les analyses sur les inscrits à France Travail portent désormais sur cette série alternative.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 392 200 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, inscrits sur les listes de France Travail en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). Ce nombre progresse un peu plus vite qu'au trimestre précédent : +2,3 % par rapport à fin 2024, soit +8 900 inscrits, après +1,7 % > 9. Sur un an, la demande d'emploi s'élève franchement : +4,5 %, après +1,7 %.

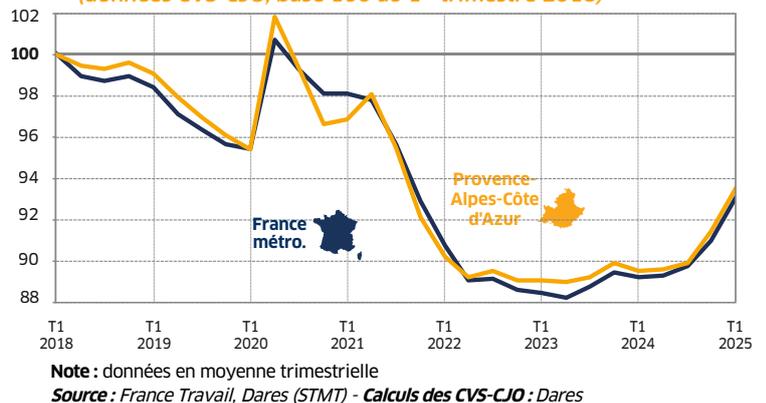
En **France métropolitaine**, 4 440 200 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Les évolutions sont similaires à celles de la région : sur un trimestre, la demande d'emploi augmente de +2,3 %, après +1,4 % fin 2024, et sur un an, elle bondit de +4,3 %, après +1,7 %.

## 8 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (données corrigées des variations saisonnières, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1<sup>er</sup> trimestre 2025)



Toutefois, ces évolutions (régionales comme nationales) sont également perturbées au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 par une modification des règles d'actualisation par France Travail qui conduit à rehausser le nombre d'inscrits en catégories A, B, C. Une estimation de l'impact de ces changements a été réalisée par la Dares au niveau national seulement (voir [Avertissement](#)). In fine, la hausse réelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est bien moindre que celle affichée ici.

## 9 Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B, C, hors BRSA et hors jeunes en parcours (données CVS-CJO, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2018)



### Avertissement

#### La loi pour le plein emploi influe sur le nombre d'inscrits à France Travail depuis janvier 2025

Comme le prévoit la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), en Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Selon leurs situations socioprofessionnelles, ces publics sont orientés vers différents parcours d'accompagnement. L'orientation des personnes bénéficiant déjà du RSA avant la mise en place de la réforme étant progressive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la montée en charge statistique l'est aussi.

Pour prendre en compte les situations de ces nouveaux publics, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F pour les personnes les plus éloignées de l'emploi orientées en parcours social et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.



## Le nombre de créations d'entreprises repart à la baisse

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, 26 300 nouvelles entreprises ont été immatriculées en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Ce nombre diminue en ce début d'année, après avoir rebondi au trimestre précédent (-1,0 %, après +2,7 %) > 12. Dans le détail, les micro-entrepreneurs, qui représentent les deux tiers des immatriculations de la région, et les créations d'entreprises classiques reculent dans les mêmes proportions (respectivement -1,0 % et -1,1 %, après +2,8 % après +2,5 %). La baisse des nouvelles immatriculations concerne tous les secteurs d'activité, hormis le *commerce-transport-hébergement-restauration* qui continue de progresser début 2025 (+4,6 %, après +2,3 %). Elle est très prononcée dans l'industrie (-9,8 %, après +0,2 %) et un peu plus limitée dans la construction (-3,7 %, après +0,7 %) et le reste du tertiaire marchand (-2,5 %, après +3,4 %).

En rythme annuel, la diminution des créations d'entreprises est très franche (-5,2 %) et s'observe davantage pour les entreprises classiques que les micro-entrepreneurs (-8,6 %, contre -3,4 %). Au niveau sectoriel, les créations diminuent dans l'industrie (-22,5 %), la construction (-16,6 %) et le reste du tertiaire marchand (-6,2 %), tandis qu'elles augmentent dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+5,5 %).

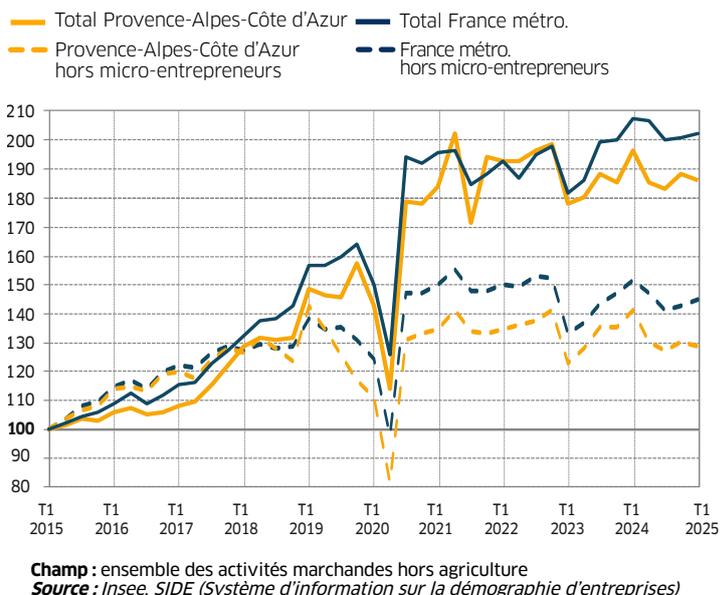
En **France métropolitaine**, le nombre de créations d'entreprises continue de progresser début 2025 (+0,7 %, après +0,4 % fin 2024) et s'établit à 268 200. La hausse est plus rapide pour les entreprises classiques que pour les micro-entrepreneurs (+1,5 %, contre +0,3 %). Tous les secteurs d'activité bénéficient de cette embellie, hormis l'industrie (-0,5 %, après -1,3 %). Sur un an toutefois, le nombre de créations repart à la baisse (-2,6 %, après +0,4 %), notamment du fait de la nette diminution du nombre de nouvelles entreprises classiques (-4,2 %). Ce recul s'observe dans tous les secteurs d'activité, sauf le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+6,5 %, après +8,1 %).

## Premier repli du nombre de défaillances d'entreprises en trois ans

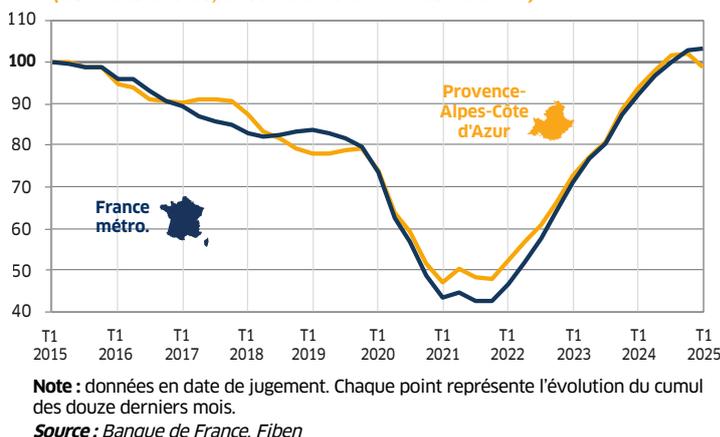
En hausse continue depuis début 2022, le nombre de défaillances d'entreprises diminue en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (-2,9 %, après +0,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2024) et s'élève à 6 500 en cumul sur un an > 13. Cette baisse s'observe dans tous les secteurs d'activité, exception faite de l'enseignement, santé, action sociale et service aux ménages où les procédures continuent de croître (+2,7 %, comme au trimestre précédent). Au sein du secteur tertiaire, le recul est le plus vif dans les *transports et entreposage* (-7,4 %, après -11,9 %), les *activités financières et d'assurance* (-7,0 %, après -2,7 %) et les *activités immobilières* (-4,7 %, après +5,3 %). Dans la construction (près d'un quart du total des défaillances régionales), le nombre de procédures diminue de -4,5 %, après une hausse de +0,9 % au trimestre précédent. Dans l'industrie (qui pèse pour 5 %), il diminue pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif (-0,6 %, après -7,4 %).

A l'échelle des **départements**, le nombre de défaillances diminue dans le Var (-4,0 %, après +1,2 %) et les Bouches-du-Rhône (-3,9 %, après +2,4 %) pour la 1<sup>ère</sup> fois en trois ans, ainsi que dans les Alpes-Maritimes (-2,8 %, après -1,9 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (-1,3 %, après -2,6 %) où la baisse était déjà enclenchée depuis fin 2024. Il continue en revanche d'augmenter dans les Hautes-Alpes (+0,8 %, comme au trimestre précédent) et repart à la hausse dans le Vaucluse (+1,8 %, après -3,3 %).

## Évolution des créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)



## Évolution des défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)



En **France métropolitaine**, le nombre de procédures semble atteindre un plateau après trois ans de hausse (+0,4 %, après +2,9 %). Sur les douze derniers mois, il s'élève à 64 500. Les défaillances sont stables dans l'industrie (après +2,2 %) et quasi-stables dans la construction (-0,1 %, après +4,3 %). Dans le secteur tertiaire, les évolutions sont contrastées : les hausses se poursuivent dans l'*hébergement-restauration* (+2,8 %, après +1,3 %) et les *services de soutien aux entreprises* (+1,5 %, après +4,5 %) qui représentent à eux deux un quart du total des défaillances nationales, ainsi que dans l'*information-communication* (+3,3 %, après +4,3 %) et l'*enseignement, santé, action sociale et service aux ménages* (+1,4 %, après +3,8 %). A l'inverse, les premières baisses sont enregistrées dans le *commerce* (un cinquième du total, -1,3 %, après +1,2 %), les *activités immobilières* (-2,1 %, après +2,3 %) et les *activités financières et d'assurance* (-1,9 %, après +3,2 %).

Rédaction achevée le 24 juin 2025

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

## L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

### Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acos (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

## L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de France Travail et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

- pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription

sur les listes de France Travail, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par France Travail en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à France Travail ;

- par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

### *Pour en savoir plus :*

- Documentation méthodologique (Dares) : [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : [« L'essentiel sur... le chômage »](#)

## Les prestations sociales

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes). Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune

enfant. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

## Les créations d'entreprises

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes. Une création d'entreprise au sens d'Eurostat correspond à l'apparition d'une unité légale marchande et productive n'ayant pas de prédécesseur. Ce concept de création se fonde sur la mise en place de nouveaux moyens de production.

À compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de création d'entreprises individuelles sous le régime de **micro-entrepreneur**. Depuis cette date, on parle d'entreprises individuelles classiques pour désigner les

entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et d'entreprises classiques pour désigner les entreprises hors micro-entrepreneurs.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du **dispositif SIDE** (Système d'information sur la démographie d'entreprises), qui remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirus.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

## Les défaillances d'entreprises

Une entreprise (ou unité légale) est en situation de **défaillance** ou de **cessation de paiement** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité

économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (cessation de paiement d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

### Pour en savoir plus

- > Dreets, [Les indicateurs clés de la Dreets Paca](#)
- > Dreets, [Les éclairages conjoncturels départementaux](#)
- > Dares, [La situation sur le marché du travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2025](#)
- > Dares, [Les inscrits à France Travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2025](#)
- > Insee, [Note de conjoncture : « L'épargne des ménages au sommet »](#)
- > Insee, voir l'encadré de « [Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail \(résultats de l'enquête Emploi\) - premier trimestre 2025](#) »

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Sébastien Debeaumont

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@dreets.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@dreets.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@dreets.gouv.fr](mailto:remi.belle@dreets.gouv.fr)

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : [www.agence-elixir.com](http://www.agence-elixir.com)